

Délibération n°2015.00107

Vœu sur la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales

Séance du 01 octobre 2015

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 23

absents excusés représentés : 9

absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille quinze, le 01 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ (arrivé à 20h44), M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI (arrivé à 20h44), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h56), Mme Julie MOREL, M. Vincent BOT, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Luc MARION donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Audrey MERET donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Julie MOREL, M. Laurent PRUGNEAU donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, Mme Isabelle PEREIRA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Mme Dominique MANIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Délibération n° 2015.00107 : Vœu sur la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Franck SUREAU, Adjoint au Maire, délégué aux finances et à la vie des quartiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Madame Isabelle PEREIRA, Monsieur Sun Lay TAN

DEMANDE une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement au moins égale, voire supérieure, à l'inflation.

AFFIRME son soutien à l'Association des Maires de France, avec toutes les réserves nécessaires, dans son combat pour la défense des collectivités et les moyens qui leurs sont alloués.

EXIGE que l'Etat prenne en charge les dépenses afférentes aux compétences dont il a la charge, mais qu'il a transférées aux collectivités.

EXIGE le remboursement des sommes engagées par les collectivités sur ces dites compétences.

SOUHAITE la mise œuvre des politiques de péréquation horizontale et verticale afin de favoriser l'égalité sociale et territoriale.

INSISTE pour la création d'un fonds de soutien à l'investissement local à la hauteur des besoins des territoires dont les ressources proviendraient de la taxation des actifs financiers, des placements spéculatifs et des exportations de capitaux.

PROPOSE d'imposer aux banques de prêter à taux zéro aux communes, pour favoriser l'investissement.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CFB'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.